

2020



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 440.338,75 euros

Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

1 	PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
1 1	Description de l'activité de VOGO	3
1 2	Conseil d'administration	4
1 3	Comités.....	4
1 4	Direction.....	5
2 	RAPPORT semestriel d'activité.....	7
2 1	Activité et faits marquants de la période.....	7
2 2	Evènements postérieurs au 30 juin 2020	10
2 3	Principaux facteurs de risques.....	10
3 	COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020.....	12
3 1	Bilan	12
3 2	Compte de résultat	13
3 3	Tableau des flux de trésorerie	14
3 4	Tableau des variations des capitaux propres	15
3 5	Annexes des comptes semestriels	15
4 	Déclaration du responsable du rapport financier semestriel	40

1

VOGO

PRESENTATION DE LA SOCIETE - ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

- 1.1. Description de l'activité de VOGO
- 1.2. Conseil d'administration
- 1.3. Comités
- 1.4. Direction

1 | 1 Description de l'activité de VOGO

Créée en 2013 par les fondateurs de la société NETIA (revendue à ORANGE en 2008), VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en *live* ou en *replay* tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

En 2014, la Société lance VOGO SPORT, permettant aux spectateurs, au sein d'une enceinte sportive ou lors d'un événement *outdoor*, d'accéder à du contenu audiovisuel live au travers d'une application mobile ou tablette. Cette version « Spectateurs » permet aux utilisateurs d'accéder instantanément et en temps réel, via leurs terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs), aux prises de vue des différentes caméras filmant l'événement. L'application offre de nombreux services comme le *replay*, le zoom ou encore le ralenti.

Présentation de l'interface VOGO SPORT



Une version de VOGO SPORT dédiée aux professionnels a également été lancée en 2017, pour les médecins, arbitres, entraîneurs et journalistes. Celle-ci leur permet de bénéficier d'une vision *live* et détaillée des actions, en toute mobilité et autonomie. Les professionnels ont accès à davantage de flux vidéo leur permettant un suivi du match en mosaïque, tout en bénéficiant de la possibilité d'enregistrer des actions. Plusieurs outils facilitent la navigation et l'analyse du jeu à l'image de l'option « Flag »¹ ou du visionnage image par image.

La technologie de la Société, issue de deux années de recherche et développement et faisant l'objet de quatre brevets déposés en France, permet de distribuer du contenu audiovisuel en temps réel sur des terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs) à des milliers de personnes regroupées dans une même enceinte.

VOGO est une Sportech qui s'inscrit dans la tendance du *Smart Stadium* (Le *Smart Stadium* ou l'expérience fan *live* est réinventée) en offrant une solution de diffusion *live* de contenus audiovisuels aux fans et aux professionnels de l'industrie du sport. La transformation de l'enceinte sportive en un lieu connecté de divertissement pour les spectateurs n'est intervenue que récemment.

¹ L'option *Flag* permet de marquer les vidéos enregistrées afin d'identifier certains éléments clés d'analyse à posteriori

Dans le cadre de son offre VOGO SPORT, tant à destination des particuliers que des professionnels de l'industrie du sport, la Société s'adresse aux clubs de sport professionnels, aux ligues sportives professionnelles, aux fédérations sportives, mais également aux opérateurs d'enceintes sportives et aux organisateurs d'événements sportifs professionnels. VOGO déploie ses solutions aussi bien en France qu'à l'étranger notamment grâce à son réseau d'agents, de distributeurs et d'intégrateurs.

En octobre 2019, VOGO acquiert les activités Vokkero auprès du groupe Adeunis². Vokkero est la référence en matière de systèmes de communication pour équipes mobiles, dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Sa mission est de contribuer à améliorer les prises de décision, dans des milieux où la communication d'équipe est la clé du succès.

1 | 2 Conseil d'administration

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du conseil d'administration :	Christophe CARNIEL
Administrateurs :	Pierre KEIFLIN
	Daniel DEDISSE
	Véronique PUYAU ³
	Anthony PARKER ⁴
	Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)
	Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)
Censeur :	La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

1 | 3 Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

² Cf. communiqué de presse du 31 octobre 2019.

³ Nommée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 pour une durée de trois (3) années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2023 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

⁴ L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Anthony PARKER en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'administration en date du 24 juillet 2019.

1 | 4 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Adjoint	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Directeur VOKKERO	Bertrand MILLION
Vice-Présidente Business Development & Sales Europe	Barbara DESMAREST



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1. Activité et faits marquants de la période

2.2. Evènements postérieurs au 30 juin 2020

2.3. Principaux facteurs de risque

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiale 9328-9601 Québec Inc (Canada) et Adeunis NA (Etats-Unis), les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « ADEUNIS NA » désigne la société Adeunis NA.

2 | 1 Activité et faits marquants de la période

2.1.1 Eléments juridiques

Le premier semestre 2020 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion en date du 30 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2019 aux termes de sa 14^{ème} résolution, a décidé d'attribuer 25.988 actions gratuites au profit de deux (2) bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 30 mars 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 30 mars 2022. Cette attribution est conditionnée au respect de conditions de présence et de performance.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui avait été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 au titre de sa 5^{ème} Résolution, en mettant en œuvre le programme de rachat d'actions et a fixé :

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à un million deux cent mille (1.200.000) euros ;
- le montant maximum des actions pouvant être rachetées à 10% du montant du capital social de la Société, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ; et
- le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions à trente euros (30 €).

Toutefois, dans ce cadre et compte-tenu de la crise sanitaire, la Société s'est engagée à procéder au rachat d'actions propres ou à s'abstenir de procéder à de tels rachats en fonction des directives gouvernementales qui seraient mises en place. A la date du présent rapport, la Société a procédé au rachat de 5.826 actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Anthony PARKER en qualité d'administrateur et de nommer Madame Véronique PUYAU en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a également décidé de i) renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ii) conformément aux dispositions légales applicables, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

2.1.2 Projets de recherche

Le Groupe a poursuivi ses travaux de recherches sur le portage de la solution VOGOSPORT vidéo, sur le réseau 5G et sur des fonctionnalités «pro» intégrant de l'Intelligence Artificielle (IA) et destinées à la santé des sportifs ou à l'arbitrage vidéo. Ces développements à haute valeur ajoutée ont permis au Groupe d'obtenir un financement de Bpifrance d'un montant de 1,8 M€⁵.

Au cours du mois d'avril, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2⁶. Au sein du consortium, VOGO a développé une solution numérique qui intègre l'analyse automatique des résultats par la lecture colorimétrique « EasyCov Reader » et un portail numérique interopérable avec l'ensemble des systèmes d'information de Santé permettant d'assurer la réalisation rapide des tests à grande échelle. Permettant le diagnostic du SARS-CoV-2 par prélèvement salivaire en moins d'une heure, le dispositif EasyCov offre à de nombreuses industries, soumises à des contraintes importantes dans le contexte actuel, l'opportunité de mener des campagnes de dépistage de manière délocalisée en vue de reprendre une activité normale. Par sa mobilisation dans le développement technologique du test, VOGO contribue ainsi à favoriser la reprise de l'économie du Sport grâce au déploiement d'EasyCov lors d'entraînements et de compétitions sportives par exemple. En deux mois, le consortium a franchi des étapes décisives dans le développement d'EasyCov : réalisation d'une étude clinique, développement de la solution numérique, mise en place d'une chaîne de production (>200000 tests par semaine) et de distribution, signature d'un premier partenariat avec INOVIE pour la distribution et la réalisation des tests sur son réseau de laboratoires et obtention du marquage CE⁷.

2.1.3 Management et organisation

Le management et l'organisation du Groupe sont décrits aux sections 1.2 et 1.4 du présent rapport.

2.1.4 Développement commercial

Au cours des premiers mois de l'exercice, VOGO a poursuivi l'intégration de l'activité VOKKERO®, référence internationale dans les systèmes de communication audio dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Pour le Groupe, les bénéfices de cette acquisition stratégique sont multiples. La position du Groupe est désormais significativement confortée à l'échelle internationale. Avec son implantation directe et le recrutement stratégique de Greg Millard en tant que Président de la filiale VOGO NORTH AMERICA en février 2020⁸, le Groupe occupe désormais une position idéale pour accélérer son développement aux Etats-Unis et profiter du fort potentiel de croissance de ce marché

La contribution technologique de Vogo au sein du consortium pour le test salivaire EasyCov qui offre de multiples avantages par rapport aux dispositifs actuellement disponibles : rapide, indolore, délocalisable et massivement déployable. EasyCov devrait permettre d'assurer la réalisation de tests rapides à grande échelle pour mener des campagnes de dépistage sur le terrain, à l'occasion par exemple de compétitions sportives ou de campagnes de contrôle pour les transports ou en entreprise.

Enfin, il faut souligner l'enrichissement de l'offre VOGOSPORT (dont l'utilisation était historiquement limitée à l'intérieur des enceintes sportives, in-stadia) avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia « Place Virtuelle » à destination des ayants droits et diffuseurs, des fédérations, ligues, clubs, organisateurs d'événements, etc. Cette nouvelle offre répond aux enjeux des acteurs de l'industrie du Sport contraints aujourd'hui de se réinventer pour

⁵ Cf. communiqué de presse du 26 février 2020.

⁶ Cf. communiqué de presse du 14 avril 2020, du 25 mai 2020 et du 27 mai 2020.

⁷ Cf. communiqué de presse du 25 juin 2020.

⁸ Cf. communiqué de presse du 17 février 2020.

traverser la crise sanitaire actuelle, se préparer à l'éventualité de répliques futures et offrir aux acteurs économiques du Sport des nouvelles sources de revenus.

2.1.5 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Depuis l'enregistrement du Document de Base de la Société, les brevets n°1558670 et n°1559299 obtenus en France sont entrés en phase nationale dans 11 pays (Australie, Brésil, Canada, Chine, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Qatar, Singapour, Corée, USA). Ces brevets ont été délivrés aux Etats-Unis, ils restent en phase d'instruction dans les autres pays

A la suite du rachat de Vokkero, le Groupe dispose de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 30 juin 2020.

2.1.6 Éléments financiers

Les principaux éléments financiers du 1^{er} semestre 2020 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes au 30 juin 2020.

2.1.7 Conventions réglementées, principales transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2020, aucune convention réglementée n'a été conclue.

2.1.8 Situation des capitaux propres au 30 juin 2020

Les comptes de l'exercice au 30 juin 2020 font apparaître des capitaux propres de 5.853 K€.

2.1.9 Impact de l'épidémie de Covid-19 au cours du 1^{er} semestre 2020

Malgré une solide dynamique de croissance organique sur les premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de VOGO à périmètre constant (hors VOKKERO®) ressort à 548 K€, en repli de 24%. Cette évolution traduit l'impact attendu de la crise sanitaire sur l'activité du semestre marqué par l'annulation et le report de l'ensemble des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Sur le plan financier Le Groupe a obtenu :

- Un PGE de la part de ses principaux partenaires bancaires à hauteur de 2,5M€ permettant de conforter la position de trésorerie qui s'élève au 30 juin 2020 à 6,9M€.
- Le report à 6 mois des échéances sur la totalité de ses engagements d'emprunts et de crédit-bail.
- Le report du règlement des cotisations patronales Urssaf.

2 | 2 Evènements postérieurs au 30 juin 2020

2.2.1 Eléments juridiques

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2016, a constaté l'exercice de 1.273 BSPCE donnant droit de souscrire à 5.092 actions nouvelles et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 439.702,25 euros à 440.338,75 euros.

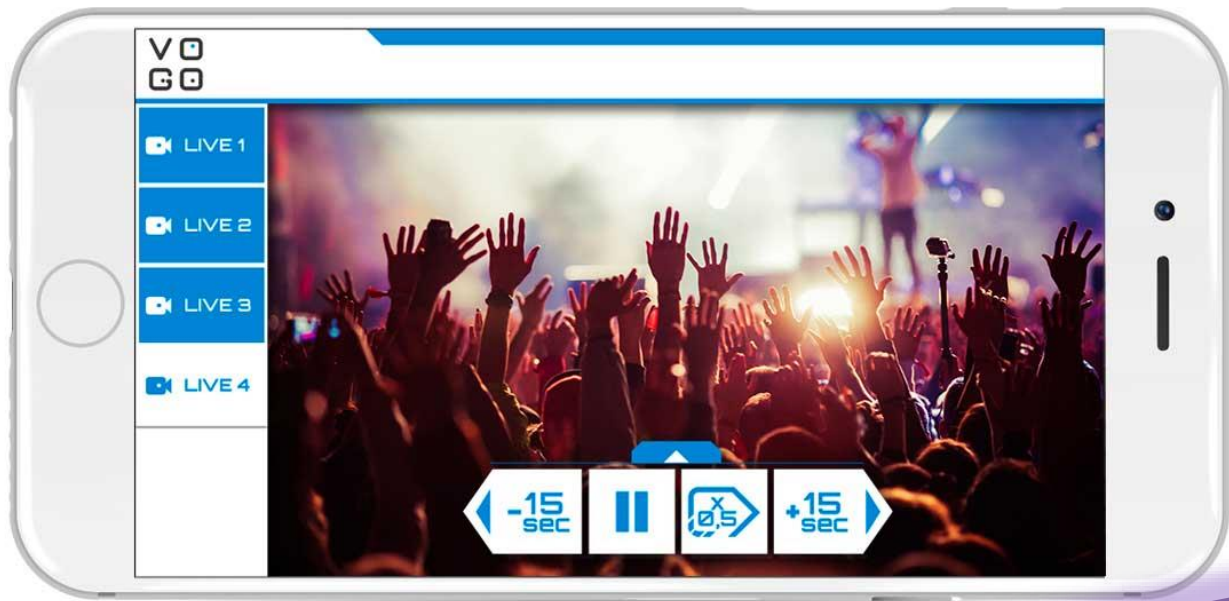
2.2.2 Intégration de l'indice "Tech 40"

Le 2 juillet 2020, la Société annonce avoir intégré l'indice "Tech 40" qui regroupe les 40 pépites Tech les plus performantes sur la base de critères économiques, financiers et boursiers parmi un panel de près de 300 PME cotées sur les marchés d'Euronext à Amsterdam, Bruxelles, Dublin, Lisbonne et Paris et opérant dans les sciences de la vie, les éco-industries ou le secteur des TMT (Technologies, Médias et Télécommunications). Par ailleurs, Euronext a décerné à VOGO le label « *European Rising Tech* » qui récompense 98 sociétés particulièrement performantes à partir d'un univers de plus de 350 petites et moyennes capitalisations boursières cotées sur les marchés d'Euronext et issues du domaine de la technologie.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogospport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents à l'exception du risque lié au coronavirus décrit ci-dessus au paragraphe 2.1.9 du présent document.



COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020

3.1. Bilan

3.2. Compte de résultat

3.3. Tableau de flux de trésorerie

3.4. Tableau de variation des capitaux propres

3.5. Annexes des comptes

3 | COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020

3 | 1 Bilan

Etat exprimé en euros	30/06/2020			31/12/2019	30/06/2019	Variations 30/06/20- 31/12/19	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	Net		%
Ecarts d'acquisition	1 241 000		1 241 000	1 241 000		0	0%
Immobilisations incorporelles	5 668 897	1 044 703	4 624 194	4 462 790	445 442	161 404	4%
Immobilisations corporelles	1 640 446	955 193	685 253	674 979	94 791	10 274	2%
Immobilisations financières	100 990		100 990	89 785	393 810	11 205	12%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 651 333	1 999 896	6 651 437	6 468 554	934 043	182 883	3%
Stocks et en-cours	1 621 335		1 621 335	1 206 121		415 214	34%
Créances clients et comptes rattachés	1 090 442	204	1 090 238	982 445	445 761	107 793	11%
Autres créances et comptes de régularisation	1 137 458		1 137 458	585 142	389 403	552 316	94%
Valeurs mobilières de placement	533 000		533 000	533 000		0	0%
Disponibilités	6 327 018		6 327 018	5 979 983	10 242 465	347 035	6%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 709 253	204	10 709 049	9 286 691	11 077 630	1 422 358	15%
TOTAL ACTIF	19 360 586	2 000 100	17 360 486	15 755 245	12 011 674	1 605 241	10%

Etat exprimé en euros	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019	Variations 30/06/20- 31/12/19	
					%
Capital	440 339	439 702	437 655	637	0%
Primes liées au capital	12 659 139	12 625 914	12 519 034	33 225	0%
Réserves consolidées	(5 492 328)	(2 628 039)	(2 028 867)	-2 864 289	109%
Résultat de la période	(1 753 985)	(2 773 080)	(963 421)	1 019 095	-37%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	5 853 166	7 664 498	9 964 402	-1 811 332	-24%
Intérêts minoritaires					
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	5 853 166	7 664 497	9 964 402	-1 811 331	-24%
Impôts différés passifs					
Ecart d'acquisition négatifs					
Provisions	342 626	303 234	7 076	39 392	13%
DETTES					
Dettes sur Ets de crédit et emprunts crédit bail	7 791 240	5 448 320	1 263 846	2 342 920	43%
Dettes financières diverses	264	264	264	0	0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 635 220	952 589	427 483	682 631	72%
Dettes fiscales et sociales	1 052 901	606 494	310 905	446 407	74%
Autres dettes et comptes de régularisations	685 070	779 847	37 698	-94 777	-12%
TOTAL PASSIF	17 360 486	15 755 244	12 011 674	1 605 242	10%

3 | 2 Compte de résultat

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	Variations 30/06/2020 - 30/06/2019	
					%
<i>Etat exprimé en euros</i>					
COMPTE DE RESULTAT	6 mois	6 mois	12 mois		
Produits d'exploitation	3 089 752	819 524	2 228 174	2 270 228	277%
Chiffre d'affaires	2 260 112	715 612	1 785 706	1 544 500	216%
Transfert de charges	14 983	9 364	19 558	5 619	60%
Autres produits d'exploitation	814 657	94 548	422 910	720 109	762%
Charges d'exploitation	4 912 439	1 812 612	5 143 461	3 099 827	171%
Achats consommés	978 290	29 955	332 406	948 335	3166%
Autres achats et charges externes	1 555 677	1 001 379	2 045 407	554 298	55%
Impôts, taxes et versements assimilés	22 519	10 964	15 910	11 555	105%
Charges de personnel	2 001 977	627 246	1 854 235	1 374 731	219%
Dotations aux amortissements et dépréciations net	324 328	108 923	847 274	215 405	198%
Autres charges d'exploitation	29 648	34 145	48 229	-4 497	-13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 822 687)	(993 090)	(2 915 287)	(829 597)	84%
RESULTAT FINANCIER	(56 049)	(462)	(27 175)	(55 587)	12032%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(1 878 736)	(993 552)	(2 942 462)	(885 184)	89%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	46 874	(5 223)	2 696	52 097	-997%
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	77 877	35 355	166 686	42 522	120%
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 753 985)	(963 421)	(2 773 080)		
Amortissement net des écarts d'acquisition					
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(1 753 985)	(963 421)	(2 773 080)	(790 564)	82%
Interêts minoritaires					
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(1 753 985)	(963 421)	(2 773 080)	(790 564)	82%
Résultat part du groupe par action	- 0,498	- 0,275	- 0,788		
Résultat part du groupe dilué par action	- 0,498	- 0,275	- 0,788		

3 | 3 Tableau des flux de trésorerie

Etat exprimé en euros	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net des sociétés intégrées	- 1 753 985	- 963 421
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	325 125	112 987
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession / sorties d'actifs	- 86 226	
- Correction d'erreur		
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	- 1 515 086	- 850 434
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 28 809	83 964
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 1 543 895	- 766 470
Acquisition d'immobilisations	- 463 336	- 218 682
Subventions d'investissement reçues		
Variation des prêts et avances consentis	- 11 207	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètre		
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 474 543	- 218 683
Augmentation de capital	33 862	
Cession (acquisition) nette d'actions propres	- 12 019	
Emissions d'emprunt bancaires	2 566 711	
Variation des I.C.N,E	30 691	
Remboursements d'emprunts	- 253 407	- 152 399
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 365 838	- 152 399
Variation de trésorerie	347 400	- 1 137 552
(A) Trésorerie d'ouverture	6 512 983	11 380 017
(B) Trésorerie de clôture	6 860 018	10 242 465
(C) Incidence des variations de cours de devises	365	
Variation de trésorerie	347 400	- 1 137 552

3 | 4 Tableau des variations des capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capital	Primes	Réserves	Résultats	Total part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation nette au 31/12/2018	438	12 519	(309)	(2 086)	10 562	0	10 562
Souscription au capital	2	107			109		109
Frais liés aux opérations sur capital net IS					0		0
Variation des écarts de conversion			(29)		(29)		(29)
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			(204)		(204)		(204)
Affectation du résultat			(2 086)	2 086	0		0
Changement de méthode					0		0
Résultat net de la période				(2 773)	(2 773)		(2 773)
Situation nette au 31/12/2019	440	12 626	(2 628)	(2 773)	7 665	0	7 665
Souscription au capital		33			33		33
Frais liés aux opérations sur capital net IS					0		0
Variation des écarts de conversion			13		13		13
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			(104)		(104)		(104)
Affectation du résultat			(2 773)	2 773	0		0
Changement de méthode					0		0
Résultat net de la période				(1 754)	(1 754)		(1 754)
Situation nette au 30/06/2020	440	12 659	(5 492)	(1 754)	5 853	0	5 853

3 | 5 Annexes des comptes semestriels

Préambule

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite,
- les frais de R&D sont activés.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020. Il n'existe pas de données comparatives au 30 juin 2019, le Groupe n'établissant pas de comptes consolidés à cette période.

Présentation de la Société

VOGO développe, commercialise et distribue des solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels, au sein des enceintes sportives. Via l'acquisition de Vokkero® en octobre 2019, cette offre vidéo a été enrichie avec l'intégration d'une gamme de systèmes de communication audio reconnus internationalement dans l'univers du sport (plus de 20 disciplines sportives), mais aussi dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'entertainment. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Paris et Bernin) et sur le continent nordaméricain avec un bureau à New-York. VOGO est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO) et figure depuis juillet 2020 dans l'indice « Tech 40 ».

Commentaires sur l'activité de la période

Revenues	1SE20	Var. %	Rep. %	1SE19	Rep. %
Total	2 260 112	216%	100%	715 612	100%
Sport	1 326 979	89%	59%	703 904	98%
Industrie & services	732 541	100%	32%	11 708	2%
Santé	200 592	100%	9%	-	0%

Sur les 6 premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 2,3 M€, en progression de 216% par rapport au premier semestre 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO®, acquisition réalisée fin octobre 2019, dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à 1,7 M€ sur le premier semestre 2020. Malgré une solide dynamique de croissance organique sur les premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de VOGO à périmètre constant (hors VOKKERO®) ressort à 548 K€, en repli de 24%. Cette évolution traduit l'impact attendu de la crise sanitaire sur l'activité du semestre marqué par l'annulation et le report de l'ensemble des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Néanmoins VOGO renforce sa position dans l'univers du Sport avec une offre unique combinant systèmes technologiques audio et vidéo. Sur le premier semestre 2020, le Groupe génère ainsi un chiffre d'affaires de 1,3 M€ dans le Sport en croissance de 89% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution intègre la contribution de VOKKERO® pour un montant de 995 K€. L'activité du Sport représente désormais 59% de l'activité du Groupe sur le semestre (contre 98% au premier semestre 2019). L'acquisition a enfin permis de prendre position sur de nouveaux secteurs d'activités tels que l'industrie et les services. Sur ce premier semestre, le Groupe réalise ainsi un chiffre d'affaires de 732 K€, représentant 32% de l'activité semestrielle, dans l'industrie et les services. Ainsi, avec la reconnaissance et l'ancrage commercial fort de VOKKERO® dans ces nouveaux domaines d'activités (illustrés notamment par les référencements récents de ses solutions de communication par la SNCF et l'UGAP – Union des Groupements d'Achat Public), le Groupe franchit une étape importante dans sa stratégie de diversification sectorielle.

Revenues	1SE20	Var. %	Rep. %	1SE19	Rep. %
Total	2 260 112	216%	100%	715 612	100%
France	833 115	49%	37%	557 297	78%
Export	1 426 997	801%	63%	158 314	22%

Au cours des premiers mois de l'exercice, VOGO a poursuivi l'intégration de l'activité VOKKERO®, référence internationale dans les systèmes de communication audio dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Pour le Groupe, les bénéfices de cette acquisition stratégique sont multiples. La position du Groupe est désormais significativement confortée à l'échelle internationale. Sur le premier semestre 2020, VOGO réalise un chiffre d'affaires de 1,4 M€ hors de France, soit 63% de son activité totale (contre 22% au premier semestre 2019).

Revenues	1SE20	Var. %	Rep. %	1SE19	Rep. %
Total	2 260 112	216%	100%	715 612	100%
EMEA	1 933 735	192%	86%	662 312	93%
North America	255 129	100%	11%	-	0%
South America	57 289	100%	3%	-	0%
Asia Pacific	13 959	-74%	1%	53 300	7%

La zone Amérique du Nord représente d'ores et déjà 11% du chiffre d'affaires de la période. Avec son implantation directe et le recrutement stratégique de Greg Millard en tant que Président de la filiale VOGO NORTH AMERICA en février 2020, le Groupe occupe désormais une position idéale pour accélérer son développement aux Etats-Unis et profiter du fort potentiel de croissance de ce marché.

Revenues	1SE20	Var. %	Rep. %	1SE19	Rep. %
Total	2 260 112	216%	100%	715 612	100%
Direct	1 216 747	92%	54%	633 812	89%
Indirect	1 043 365	1176%	46%	81 800	11%

Le renforcement et la structuration des équipes commerciales opérés au cours du premier semestre 2020 ont renforcé significativement le rayonnement commercial du Groupe. A fin juin 2020, VOGO compte 11 commerciaux déployés en France et aux Etats-Unis (contre 3 avant l'acquisition). Pour accélérer son développement commercial, le Groupe bénéficie par ailleurs d'un réseau de distribution indirect élargi avec plus de 35 partenaires commerciaux (contre 13 avant l'acquisition). L'extension de la couverture du marché via un large réseau de distribution indirecte offre à VOGO d'importants leviers de croissance tout en optimisant ses coûts d'acquisition clients. Sur le semestre, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de plus 1 M€ sur ces canaux de vente indirecte (contre 82 K€ au premier semestre 2019), représentant 46% de l'activité semestrielle.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Au cours du premier semestre, 1.273 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ont été exercés donnant lieu à une augmentation de capital d'un montant de 636,50€ par création de 5.092 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été constatée comptablement sur le premier semestre de l'exercice 2020.

Projets de recherche

Le Groupe a poursuivi ses travaux de recherches sur le portage de la solution VOGOSPORT vidéo sur le réseau 5G et sur des fonctionnalités «pro» intégrant de l'Intelligence Artificielle (IA) et destinées à la santé des sportifs ou à l'arbitrage vidéo. Pour rappel, ces développements à haute valeur ajoutée ont permis au Groupe d'obtenir un financement de Bpifrance d'un montant de 1,8 M€.

Au cours du mois d'avril, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Au sein du consortium, VOGO a développé une solution numérique qui intègre l'analyse automatique des résultats par la lecture colorimétrique « EasyCov Reader » et un portail numérique interopérable avec l'ensemble des systèmes d'information de Santé permettant d'assurer la réalisation rapide des tests à grande échelle. Permettant le diagnostic du SARS-CoV-2 par prélèvement salivaire en moins d'une heure, le dispositif EasyCov offre à de nombreuses industries, soumises à des contraintes importantes dans le contexte actuel, l'opportunité de mener des campagnes de dépistage de manière délocalisée en vue de reprendre une activité normale. Par sa mobilisation dans le développement technologique du test, VOGO contribue ainsi à favoriser la reprise de l'économie du Sport grâce au déploiement d'EasyCov lors d'entraînements et de compétitions sportives par exemple. En deux mois, le consortium a franchi des étapes décisives dans le développement d'EasyCov: réalisation d'une étude clinique, développement de la solution numérique, mise en place d'une chaîne de production (>200000 tests par semaine) et de distribution, signature d'un premier partenariat avec INOVIE pour la distribution et la réalisation des tests sur son réseau de laboratoires et obtention du marquage CE.

Développement commercial

Au cours des premiers mois de l'exercice, VOGO a poursuivi l'intégration de l'activité VOKKERO®, référence internationale dans les systèmes de communication audio dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Pour le Groupe, les bénéfices de cette acquisition stratégique sont multiples. La position du Groupe est désormais significativement confortée à l'échelle internationale. Avec son implantation directe et le recrutement stratégique de Greg Millard en tant que Président de la filiale VOGO NORTH AMERICA en février 2020, le Groupe occupe désormais une position idéale pour accélérer son développement aux Etats-Unis et profiter du fort potentiel de croissance de ce marché

La contribution technologique de Vogo au sein du consortium pour le test salivaire EasyCov qui offre de multiples avantages par rapport aux dispositifs actuellement disponibles : rapide, indolore, délocalisable et massivement déployable. EasyCov devrait permettre d'assurer la réalisation de tests rapides à grande échelle pour mener des campagnes de dépistage sur le terrain, à l'occasion par exemple de compétitions sportives ou de campagnes de contrôle pour les transports ou en entreprise.

Enfin, il faut souligner l'enrichissement de l'offre VOGOSPORT (dont l'utilisation était historiquement limitée à l'intérieur des enceintes sportives, in-stadia) avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia « Place Virtuelle

» à destination des ayant droits et diffuseurs, des fédérations, ligues, clubs, organisateurs d'événements, etc. Cette nouvelle offre répond aux enjeux des acteurs de l'industrie du Sport contraints aujourd'hui de se réinventer pour traverser la crise sanitaire actuelle, se préparer à l'éventualité de répliques futures et offrir aux acteurs économiques du Sport des nouvelles sources de revenus.

Événements postérieurs à la clôture

Le 2 juillet 2020, la Société annonce avoir intégré l'indice "Tech 40" qui regroupe les 40 pépites Tech les plus performantes sur la base de critères économiques, financiers et boursiers parmi un panel de près de 300 PME cotées sur les marchés d'Euronext à Amsterdam, Bruxelles, Dublin, Lisbonne et Paris et opérant dans les sciences de la vie, les éco-industries ou le secteur des TMT (Technologies, Médias et Télécommunications). Par ailleurs, Euronext a décerné à VOGO le label « *European Rising Tech* » qui récompense 98 sociétés particulièrement performantes à partir d'un univers de plus de 350 petites et moyennes capitalisations boursières cotées sur les marchés d'Euronext et issues du domaine de la technologie.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite,
- les frais de R&D sont activés.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020. Il n'existe pas de données comparatives au 30 juin 2019, le Groupe n'établissant pas de comptes consolidés à cette période.

Principe et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint. Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation. La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5. Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année. Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Des comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année à compter du 30 juin 2020.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement CRC n°99-02 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets : 3 à 5 ans

Logiciels : 1 an

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers : 7 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Matériel de bureau : 4 à 7 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée

Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 30 juin 2020 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 30 juin 2020 de VOGO France s'élèvent à 10.585 K€.

Par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun impôt différé (ni sur les différences temporaires, ni sur les retraitements 99-02, ni sur les déficits reportables) dans la mesure où sa situation fiscale latente le conduirait à reconnaître un impôt différé actif net.

Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 343 K€ au 30 juin 2020. La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (0.74%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (26% à 42%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2018)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la Société résultent :

- a) de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox),
- b) de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs,
- c) de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution,
- d) de vente de produits (tablettes, etc..),
- e) de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
- La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
- La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- b) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- c) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- d) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- e) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la Société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante,
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice

Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel. Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen de l'exercice	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,8930	0,9076	0,8901	0,8934
Dollar Canadien	0,6526	0,6657	0,6850	0,6733

Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale

A photograph of two ice hockey players in action on an indoor rink. The player in the foreground is wearing a white jersey with blue and red accents and the number 8. The player in the background is wearing a white jersey with the number 3. Both are wearing helmets and holding hockey sticks. The rink is brightly lit with overhead lights.

NOTES

NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Stocks

Clients, autres créances

Capital social

Variation des Capitaux propres

Provisions

Dettes financières

Dettes non financières

Actions Propres

Filiales et participations

Immobilisations incorporelles

	Valeur brutes début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 30/06/2020
Concessions, brevets & droits similaires	1 360 925			45 000	1 405 925
Fonds commercial	3 642 705				3 642 705
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	352 267		313 000	- 45 000	620 267
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 355 897	-	313 000	-	5 668 897

	Amortissements début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements fin exercice
Concessions, brevets & droits similaires	893 107		151 596		1 044 703
Autres immobilisations incorporelles	-				-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	893 107	-	151 596	-	1 044 703

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Immobilisations corporelles

	Valeurs Brutes début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Variations des cours de change	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 30/06/2020
Terrains	-					-
Agencements sur terrains	-					-
Constructions	-					-
Installations tech, mat et outillages ind.	190 000		5 403			195 403
Matériel de bureau	185 827		51 065		976	235 916
Matériel de transport	255					255
Matériel informatique	28 115		8 662			36 777
Autres immobilisations corporelles	1 103 338		85 206	- 17	- 16 432	1 172 095
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes s/ immo corp.	-					-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 507 535	-	150 336	- 17	- 17 408	1 640 446

	Amortissements début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Variations des cours de change	Reprises / Reclassement/ Sorties	Amortissements fin exercice
Terrains	-					-
Agencements sur terrains	-					-
Constructions	-					-
Installations tech, mat et outillages ind.	6 477		19 711			26 188
Matériel de bureau	83 247		21 633			104 880
Matériel de transport	255					255
Matériel informatique	16 681		4 441			21 122
Autres immobilisations corporelles	725 896		87 376	20	- 10 544	802 748
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	832 556	-	133 161	20	- 10 544	955 193

Dont actifs financés par crédit-bail :

	Valeurs Brutes 30/06/2020	Amortissements	Valeurs Nettes 30/06/2020
Terrains			-
Constructions			-
Installations tech, mat et outillages ind.			-
Autres immobilisations corporelles	1 031 278	771 438	259 840
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 031 278	771 438	259 840

Immobilisations financières

	Valeurs Brutes 30/06/2020	Provisions 30/06/2020	Valeurs Nettes 30/06/2020
Titres de participations	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts, Dépôts et cautionnements	100 990	-	100 990
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 990	-	100 990

	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 30/06/2020
Titres de participations	-			-
Créances rattachées à des participations	-			-
Prêts, Dépôts et cautionnements	89 785	11 205		100 990
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	89 785	11 205	-	100 990

Stocks

	Valeurs Brutes 30/06/2020	Dépréciation 30/06/2020	Valeurs Nettes 30/06/2020	Valeurs Nettes 31/12/2019
Matières premières	574 751		574 751	460 602
En cours biens				
Produits finis	1 046 584		1 046 584	745 519
Marchandises			-	-
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	1 621 335	-	1 621 335	1 206 121

Clients, autres créances

Décomposition des créances

	Valeurs Brutes 30/06/2020	Dépréciation 30/06/2020	Valeurs Nettes 30/06/2020	Valeurs Nettes 31/12/2019
Avances et acomptes versés	17 169		17 169	5 936
Clients	1 090 442	204	1 090 238	982 445
Créances sociales	9 396		9 396	3 695
Créances fiscales	422 321		422 321	131 211
Créance d'impôt exigible	329 629		329 629	251 393
Fournisseurs AAR	220		220	8 847
Autres créances	199 934		199 934	88 228
TOTAL CREANCES	2 069 111	204	2 068 907	1 471 755

	Dépréciation début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Dépréciation fin exercice
Avances et acomptes versés						
Clients	204					204
Créances sociales						
Créances fiscales						
Débiteurs divers						
TOTAL CREANCES	204		-	-		204

Décomposition des comptes de régularisation

	30/06/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance	158 789	95 832
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	158 789	95 832
	30/06/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance	139 717	224 102
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	139 717	224 102

Capital social

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 30 juin 2020 s'élevé à 440.338,75 euros divisé en 3.522.710 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euros chacune. 1.273 BSPCE ont été exercés durant l'exercice 2020. L'augmentation de capital relative à l'exercice de ces BSPCE s'élevé à 636,50€ (correspondant à l'émission de 5.092 actions nouvelles).

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non exercés au 30 juin 2020 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/10/2016	5 523		5 368	155	-	-	-

Variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2018	438	12 519	-309	-2 086	10 562	0	10 562
Souscription au capital	2	107			109		109
Frais liés aux opérations sur capital nets IS					0		0
Variation des écarts de conversion			-29		-29		-29
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			-204		-204		-204
Affectation du résultat			-2 086	2 086	0		0
Changement de méthode					0		0
Résultat net de la période				-2 773	-2 773		-2 773
Situation nette au 31/12/2019	440	12 626	-2 628	-2 773	7 665	0	7 665
Souscription au capital		33			33		33
Frais liés aux opérations sur capital nets IS					0		0
Variation des écarts de conversion			13		13		13
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			-104		-104		-104
Affectation du résultat			-2 773	2 773	0		0
Changement de méthode					0		0
Résultat net de la période				-1 754	-1 754		-1 754
Situation nette au 30/06/2020	440	12 659	-5 492	-1 754	5 853	0	5 853

Provisions

	30/06/2020	31/12/2019
Prov. pour indemnités de fin de carrière	342 626	303 234
Prov. pour autres risques et charges		
Total Prov. pour risques & charges	342 626	303 234

(en €)	Provision début exercice	Dotations	Reprises	Provision fin exercice
Prov. pour indemnités de fin de carrière	303 234	39 392		342 626
Prov. pour autres risques et charges				-
Total Prov. pour risques & charges	303 234	39 392	-	342 626
Résultat d'exploitation		39 392		
Résultat financier				
Résultat exceptionnel				

Dettes financières

Décomposition des dettes financières

(en €)	30/06/2020	31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 366 320	4 973 307
I.C.N.E. sur emprunts	32 872	2 181
Comptes courants actionnaire	264	264
Dettes financières Crédit-bail	392 048	472 832
Concours bancaires courants		
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 791 504	5 448 584

Echéancier des dettes financières

(en €)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants			
I.C.N.E. sur trésorerie passive			
Emprunts auprès des établissements de crédit	780 764	6 171 561	413 995
ICNE sur emprunts	32 872		
Comptes courants actionnaire	264		
Dettes financières Crédit-bail	178 734	213 314	

Dettes non financières

Fournisseurs et comptes rattachés	1 635 220	952 589
Avances et acomptes reçus	20 971	50 280
Client AAE	13 920	
Dettes sociales	899 022	497 300
Dettes fiscales	153 879	109 194
Dettes d'IS exigible		
Dettes diverses	510 462	505 463
TOTAL AUTRES DETTES	3 233 474	2 114 826

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui porte le montant de trésorerie affecté au contrat au 30 juin 2020 à 250K€

Dans le cadre de ce contrat, au cours du semestre écoulé, 104.008 actions ont été achetées au cours moyen 10,14 euros par action, et 107.369 actions ont été vendues au cours moyen de 10,67 euros par action.

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Ainsi 5 000 actions ont été rachetées sur l'exercice 2019 au cours moyen de 9,94€ et 826 au cours du premier semestre 2020 au cours moyen de 9,65€.

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan au débit des réserves consolidées.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours du semestre, le solde du contrat de liquidité était de 8 735 actions au 30 juin 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 90 844 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin 2020, soit 10,40 euros.



NOTES

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat financier

Résultat exceptionnel

Effectif moyen

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Revenues	1SE20	Var. %	Rep. %	1SE19	Rep. %
Total	2 260 112	216%	100%	715 612	100%
Sport	1 326 979	89%	59%	703 904	98%
Industrie & services	732 541	100%	32%	11 708	2%
Santé	200 592	100%	9%	-	0%

Sur les 6 premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 2,3 M€, en progression de 216% par rapport au premier semestre 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO®, acquisition réalisée fin octobre 2019, dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à 1,7 M€ sur le premier semestre 2020. Malgré une solide dynamique de croissance organique sur les premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de VOGO à périmètre constant (hors VOKKERO®) ressort à 548 K€, en repli de 24%. Cette évolution traduit l'impact attendu de la crise sanitaire sur l'activité du semestre marqué par l'annulation et le report de l'ensemble des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Néanmoins VOGO renforce sa position dans l'univers du Sport avec une offre unique combinant systèmes technologiques audio et vidéo. Sur le premier semestre 2020, le Groupe génère ainsi un chiffre d'affaires de 1,3 M€ dans le Sport en croissance de 89% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution intègre la contribution de VOKKERO® pour un montant de 995 K€. L'activité du Sport représente désormais 59% de l'activité du Groupe sur le semestre (contre 98% au premier semestre 2019). L'acquisition a enfin permis de prendre position sur de nouveaux secteurs d'activités tels que l'industrie et les services. Sur ce premier semestre, le Groupe réalise ainsi un chiffre d'affaires de 732 K€, représentant 32% de l'activité semestrielle, dans l'industrie et les services. Ainsi, avec la reconnaissance et l'ancrage commercial fort de VOKKERO® dans ces nouveaux domaines d'activités (illustrés notamment par les référencements récents de ses solutions de communication par la SNCF et l'UGAP - Union des Groupements d'Achat Public), le Groupe franchit une étape importante dans sa stratégie de diversification sectorielle.

Revenues	1SE20	Var. %	Rep. %	1SE19	Rep. %
Total	2 260 112	216%	100%	715 612	100%
France	833 115	49%	37%	557 297	78%
Export	1 426 997	801%	63%	158 314	22%

Au cours des premiers mois de l'exercice, VOGO a poursuivi l'intégration de l'activité VOKKERO®, référence internationale dans les systèmes de communication audio dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Pour le Groupe, les bénéfices de cette acquisition stratégique sont multiples. La position du Groupe est désormais significativement confortée à l'échelle internationale. Sur le premier semestre 2020, VOGO réalise un chiffre d'affaires de 1,4 M€ hors de France, soit 63% de son activité totale (contre 22% au premier semestre 2019).

Revenues	1SE20	Var. %	Rep. %	1SE19	Rep. %
Total	2 260 112	216%	100%	715 612	100%
EMEA	1 933 735	192%	86%	662 312	93%
North America	255 129	100%	11%	-	0%
South America	57 289	100%	3%	-	0%
Asia Pacific	13 959	-74%	1%	53 300	7%

La zone Amérique du Nord représente d'ores et déjà 11% du chiffre d'affaires de la période. Avec son implantation directe et le recrutement stratégique de Greg Millard en tant que Président de la filiale VOGO NORTH AMERICA en février 2020, le Groupe occupe désormais une position idéale pour accélérer son développement aux Etats-Unis et profiter du fort potentiel de croissance de ce marché.

Revenues	1SE20	Var. %	Rep. %	1SE19	Rep. %
Total	2 260 112	216%	100%	715 612	100%
Direct	1 216 747	92%	54%	633 812	89%
Indirect	1 043 365	1176%	46%	81 800	11%

Le renforcement et la structuration des équipes commerciales opérés au cours du premier semestre 2020 ont renforcé significativement le rayonnement commercial du Groupe. A fin juin 2020, VOGO compte 11 commerciaux déployés en France et aux Etats-Unis (contre 3 avant l'acquisition). Pour accélérer son développement commercial, le Groupe bénéficie par ailleurs d'un réseau de distribution indirect élargi avec plus de 30 partenaires commerciaux (contre 13 avant l'acquisition). L'extension de la couverture du marché via un large réseau de distribution indirecte offre à VOGO d'importants leviers de croissance tout en optimisant ses coûts d'acquisition clients. Sur le semestre, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de plus 1 M€ sur ces canaux de vente indirecte (contre 82 K€ au premier semestre 2019), représentant 46% de l'activité semestrielle.

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la Société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt de l'exercice

(en milliers d'€)	30/06/2020
Impôts sur les bénéfices	78
Impôts différés	
Total charge d'impôt	78

La perte fiscale du semestre est de 1.832 K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Un crédit d'impôt recherche est comptabilisé au 30 juin 2020 pour un montant de 78K€.

Résultat financier

	30/06/2020
Gains de change	4 587
Autres produits	10 521
Reprises sur prov. et amort. financiers	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	15 108
Dotations aux prov. & amort. financiers	
Intérêts et charges financières	47 321
Pertes de change	23 836
Autres charges	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	71 157
RESULTAT FINANCIER	- 56 049

Résultat exceptionnel

	30/06/2020
Produits exceptionnels sur op. de gestion	
Boni provenant du rachat d'actions propres	92 114
Subventions virées au résultat	
Reprises de provisions exceptionnelles	
Autres produits	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	92 114
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	-
VNC des éléments d'actifs cédés	5 888
Dotations de provisions exceptionnelles	797
Autres charges	38 555
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 240
RESULTAT EXCEPTIONNEL	46 874

Les charges et produits exceptionnels comptabilisés sur le premier semestre 2020 correspondent aux plus et moins-values relatives au contrat de liquidité.

Effectif moyen

		30/06/2020	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres et professions intellectuelles supérieures		38
	Professions intermédiaires		
	Employés		9
	Ouvriers		
	TOTAL		47

4



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4 | DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 7 à 10) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Montpellier, le 28 septembre 2020

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by several vertical strokes and a long horizontal flourish extending to the right.